

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
au site d'enfouissement de Sainte-Sophie**

**le 20 septembre 2012**

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378  
Montréal (Québec) H4E 1A8

## TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	RÉSULTATS DE L'ÉTUDE UNIVERSITAIRE SUR LES GOÉLANDS DU PROFESSEUR GIROUX DE L'UQAM.....	1
4	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2012.....	3
5	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 .....	4
6	ACTIONS DE SUIVI.....	4
6.1	Seuil de détection de la radioactivité à l'entrée du site .....	4
6.2	Quantité de déchets acceptés au site depuis le début des activités de WM au site de Sainte-Sophie .....	5
6.3	Demande de modification aux décrets.....	6
6.4	Processus judiciaire relatif au site d'enfouissement de Lachute.....	6
6.5	Lettre de remerciement adressée à Mme Simard.....	8
6.6	Recrutement d'un nouveau représentant de Saint-Hippolyte .....	8
6.7	Lettre adressée aux autres comités afin de connaître leurs pratiques en termes de contrôle des goélands .....	8
7	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	9
7.1	Registre des plaintes.....	9
7.2	Visites du site Internet.....	9
7.3	Suivi des travaux au site .....	9
8	PROCHAINE RÉUNION .....	11

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation des résultats de l'étude universitaire sur les goélands du professeur Giroux de l'UQAM
- Annexe 4 Rapport annuel 2011 et communiqué de presse associé
- Annexe 5 Lettre de remerciement à Mme Simard
- Annexe 6 Registre des visites sur le site Internet
- Annexe 7 Photographies des travaux au site

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour cette réunion du Comité de vigilance.

En l'absence de Mme Marie Beaubien, M. Alex Craft est en charge de l'animation de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Il est proposé que la présentation des résultats de l'étude universitaire sur les goélands par M. Jean-François Giroux, professeur à l'UQAM, soit devancée au début de la réunion. La proposition est acceptée.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## **3 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE UNIVERSITAIRE SUR LES GOÉLANDS DU PROFESSEUR GIROUX DE L'UQAM**

M. Jean-François Giroux, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), présente les résultats de l'étude menée sur le comportement des goélands à bec cerclé en milieu urbain et périurbain dans une perspective de gestion intégrée. WM est partenaire de ce programme de recherche mené par le professeur Giroux et son équipe.

La présentation de M. Giroux figure à l'Annexe 3.

Principales conclusions de l'étude :

- Les sites d'enfouissement sont des sites attrayants pour les goélands car ils contiennent de la nourriture, source d'énergie recherchée;
- L'effarouchement local s'avère efficace;
- La fauconnerie et la pyrotechnie sont des techniques plus efficaces, plus éthiques, mais plus coûteuses que l'abattage sélectif.

Principales pistes de solution pour réduire la présence de goélands en milieu urbain et périurbain :

- Réduire la nourriture accessible, issue des activités humaines;
- Dissuader le public d'offrir de la nourriture aux goélands;
- Mettre en place des mesures d'effarouchement soutenues;
- Mettre en place des mesures pour prévenir l'établissement de nouvelles colonies;
- Effectuer un suivi des populations;
- Travailler de façon coordonnée.

M. Giroux souligne à plusieurs reprises l'importance de travailler de façon intégrée et régionale avec tous les acteurs concernés (restaurateurs, public, sites d'enfouissement, etc.). Pour plus d'information, M. Giroux invite les membres du Comité à visiter le site internet «[www.goeland.uqam.ca](http://www.goeland.uqam.ca) ».

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Récemment, une diminution du nombre de goélands à Saint-Hippolyte (au lac Achigan) a été observée. Qu'est-ce qui peut expliquer cela?</i>	M. Giroux affirme que plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse : les mesures locales d'effarouchement, la diminution globale de la population de goélands, ainsi que la diminution du niveau du fleuve Saint-Laurent. En effet, en raison des faibles pluies reçues cette année, le niveau d'eau est bas et les goélands préfèrent rester dans les marelles du fleuve plutôt que de venir dans les terres.
<i>Qu'est-ce qui explique la présence importante de goélands observée à Saint-Thomas?</i>	M. Giroux explique que le site de Saint-Thomas ne pratique pas d'effarouchement. L'effarouchement n'est en effet obligatoire que s'il est exigé par le certificat d'autorisation, ce qui n'est pas le cas. M. Giroux indique que cette situation est problématique car pour que la gestion des goélands soit efficace, elle doit être intégrée et que tous les acteurs s'impliquent.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'étude présentée est très complète.</i>	M. Giroux indique qu'au niveau international, son équipe est l'une de celles qui ont collecté le plus d'informations sur les goélands. L'étude a demandé beaucoup d'efforts, mais les acteurs concernés ont été très coopératifs. Les gouvernements ont besoin de ce genre d'information pour pouvoir agir de façon efficace.
<i>Avez-vous recensé d'autres mesures d'effarouchement?</i>	M. Giroux mentionne qu'il existe des petites balles de caoutchouc qui sont tirées avec des pistolets à air comprimé sur les goélands et qui les pincet. Il ajoute que cela reste peu efficace car cette méthode ne fait pas de bruit. Il indique que l'usage de balles de paint ball a été testé aux États-Unis, mais que les tirs sont peu précis et donc peu efficaces.
<i>La présentation de M. Giroux est appréciée et répond aux interrogations des membres du comité.</i>	Pour plus de détails sur l'étude du goéland, M. Giroux invite les membres du comité à visiter le site internet « <a href="http://goeland.uqam.ca">goeland.uqam.ca</a> ».

#### 4 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2012

Une modification à l'Annexe 1 est demandée par M. Berthiaume, président du comité de vigilance, à savoir enlever Mme Simard de la liste des membres du Comité.

Suite à la modification, le compte rendu de la réunion du 7 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

**ACTION DE SUIVI :**

- Enlever Mme Simard de la liste des membres du Comité.

## 5 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011

Les membres du Comité indiquent s'en remettre au président, M. Berthiaume, pour la validation du rapport annuel.

M. Berthiaume souligne une mauvaise formulation concernant le partenariat de WM avec Enerkem, dans le rapport annuel et le communiqué de presse. M. Vincelette indique qu'il faut lire "WM est un investisseur" et enlever le mot "stratégique".

Le rapport annuel et le communiqué de presse sont ainsi approuvés et figurent à l'Annexe 4.

M. Vincelette mentionne que le processus de signature et d'envoi de ces documents sera initié dans les prochains jours.

### **ACTION DE SUIVI :**

- Modifier le rapport annuel et le communiqué de presse en inscrivant " WM est un investisseur";
- Faire le suivi de l'envoi du rapport annuel 2011 et du communiqué de presse.

## 6 ACTIONS DE SUIVI

### 6.1 Seuil de détection de la radioactivité à l'entrée du site

M. Simon Mercier, directeur des opérations, explique que le bruit de fond est le niveau de radioactivité présent « naturellement » dans l'environnement. Les équipements de détection au poste de pesée mesurent en continu le bruit de fond à l'entrée du site.

La radioactivité de tous les véhicules qui traversent le portail et de leur chargement est ainsi inspectée.

Le seuil de détection des équipements de mesure correspond à deux fois le bruit de fond; lorsque le seuil de détection est dépassé, une alarme s'enclenche.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'équipement de mesure est-il un compteur Geiger?</i>	M. Mercier explique qu'il lui est difficile de le confirmer car il existe plusieurs technologies pour mesurer la radioactivité. L'équipement est spécifique à la mesure du bruit de fond.
<i>Quel est l'impact de cette radioactivité sur les citoyens aux alentours?</i>	M. Mercier précise que le site n'émet pas de radioactivité. Le processus de détection identifie des déchets trop radioactifs afin de contrôler leur entrée au site. Un autre appareil analyse la nature de la radioactivité (les éléments radioactifs en présence) pour déterminer ce qui adviendra des déchets. Selon la charte préétablie, les déchets seront soit enfouis, soit envoyés à un autre site.
<i>Si des matières radioactives sont détectées, WM peut-elle simplement les retourner au client?</i>	Le transport des matières radioactives est réglementé. Si le seuil de radioactivité est dépassé, WM doit s'en remettre à Énergie atomique Canada pour la procédure de transport à suivre.
<i>Des déchets radioactifs sont-ils souvent détectés au site de Sainte-Sophie?</i>	M. Mercier confirme que cela est déjà arrivé. Par exemple, WM a détecté des billes radioactives provenant d'un procédé industriel. Ces billes avaient été acheminées par erreur au site de Sainte-Sophie, et ont été retournées au fournisseur pour qu'elles soient disposées adéquatement.

## 6.2 Quantité de déchets acceptés au site depuis le début des activités de WM au site de Sainte-Sophie

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement, indique que depuis l'acquisition du site de Sainte-Sophie en 1997 par WM, 13 millions de tonnes de déchets ont été acceptées au site.

### 6.3 Demande de modification aux décrets

M. Ghislain Lacombe indique qu'avec les élections récentes et le changement de gouvernement, il n'y a pas eu d'avancée sur ce dossier.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de la demande de modification aux décrets.

### 6.4 Processus judiciaire relatif au site d'enfouissement de Lachute

M. Hugues Vincelette indique que le dossier du litige opposant le ministère et WM d'une part et RCI d'autre part, est clos. Précédemment, la cour avait donné raison à WM et au ministère car le décret d'autorisation de RCI, qui limitait à 500 000 tonnes l'entrée de déchets, devait être respecté. RCI avait fait appel de cette décision mais ces appels ont été rejetés. Désormais, les délais pour porter la cause en appel sont expirés : les recours sont ainsi épuisés et le dossier est clos.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM va-t-elle recevoir davantage de déchets à la suite de cette décision?</i>	WM va effectivement recevoir certains déchets qu'elle ne recevait plus.
<i>Cela signifie-t-il que WM recevra en 2012 jusqu'à 1 million de tonnes?</i>	En réalité, WM prévoit recevoir, pour 2012, 600 000 tonnes de déchets. Le tonnage pour 2013 est difficile à prévoir, mais l'objectif est d'atteindre le 1 million de tonnes autorisé avec la nouvelle cellule. Le nouveau décret permet de recevoir un tonnage annuel qui n'est pas rétroactif. En d'autres mots, si le site reçoit moins que 1 million de tonnes en 2013, l'autorisation ne sera pas augmentée l'année suivante et se limitera à 1 million de tonnes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de tonnes de déchets étaient envoyées en surplus au site de Lachute opéré par RCI?</i>	Il s'agit d'environ 300 000 tonnes de déchets par an qui étaient envoyées en surplus au site de Lachute. Une partie de ces déchets vont être envoyés au site de BFI. D'autre part, certaines villes collectées par RCI spécifiaient que leurs déchets devraient être envoyés soit au site de Lachute soit au site de Saint-Nicéphore. C'est donc vers ce dernier qu'ils devraient désormais être envoyés.
<i>Envoyer des déchets au site de Saint-Nicéphore est une solution éloignée et peu logique.</i>	M. Mercier explique qu'il s'agit davantage d'une question politique qu'écologique.
<i>WM accepte-t-il encore les déchets de Montréal et de Laval au site de Sainte-Sophie?</i>	Les déchets de Laval sont envoyés à Lachenaie (BFI) depuis 2010. Une partie des déchets de la Ville de Montréal sont en effet envoyés au site de Sainte-Sophie.
<i>Il me semble avoir lu récemment dans le journal que WM devait des redevances à la ville de Sainte-Sophie. Existe-t-il un manque à ce niveau?</i>	Les redevances sont versées en fonction du tonnage reçu, ce qui est une pratique courante dans l'industrie. Ainsi, si le tonnage est moindre (comme ce fut le cas en 2012), les redevances sont moindres. Il y a donc un « manque à gagner » pour la municipalité de Sainte-Sophie, mais WM respecte l'entente et paie les redevances dues.

## 6.5 Lettre de remerciement adressée à Mme Simard

Mme Danielle Simard était membre du Comité de vigilance à titre de représentante de la MRC de la Rivière du Nord. À la suite d'un changement d'emploi, Mme Simard a été amenée à quitter le Comité. Les membres du Comité et WM avaient alors décidé de lui envoyer une lettre de remerciement. La lettre est lue à haute voix par M. Hugues Vincelette et est acceptée par le comité de vigilance. La lettre est présentée à l'Annexe 5.

### **ACTION DE SUIVI :**

- Procéder à l'envoi de la lettre de remerciement à Mme Simard.

## 6.6 Recrutement d'un nouveau représentant de Saint-Hippolyte

M. Hugues Vincelette explique avoir discuté avec le maire de Saint-Hippolyte, qui devrait déléguer M. Roy qui a déjà participé au comité de vigilance. Les discussions se poursuivent encore.

### **ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi du recrutement d'un nouveau représentant de Saint-Hippolyte.

## 6.7 Lettre adressée aux autres comités afin de connaître leurs pratiques en termes de contrôle des goélands

M. Berthiaume souligne que la présentation faite par M. Giroux un peu plus tôt a expliqué la situation dans les autres sites d'enfouissement, ce qui a répondu aux questions du comité de vigilance. M. Berthiaume questionne alors la pertinence de poursuivre la démarche. Les membres du Comité conviennent que, puisque les réponses ont été obtenues, il n'est plus nécessaire d'envoyer la lettre aux autres comités.

## 7 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 7.1 Registre des plaintes

M. Mercier indique que WM n'a pas reçu de nouvelle plainte depuis la dernière rencontre du Comité. Aucune plainte n'a été reçue depuis septembre 2010.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'été a été particulièrement chaud: avez-vous relevé davantage de nuisances?</i>	M. Mercier indique que moins d'eau a été générée par le site (lixiviat) puisqu'il y a eu moins de précipitations. Cela a ainsi avantage WM pour le traitement de l'eau. L'entretien des routes a également été facilité, puisque moins de boue sortait du site. L'accès au site pour les travaux a également été facilité. M. Mercier précise que l'impact des précipitations sur la production de biogaz est peu significatif.

### 7.2 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les plus récentes statistiques. Depuis juillet 2008, plus de 17 490 visites ont été effectuées sur le site.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 6.

### 7.3 Suivi des travaux au site

M. Simon Mercier présente les photographies du début des travaux d'imperméabilisation de cellule en cours.

Les photographies sont présentées en Annexe 7.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien y-a-t-il de cellules actuellement en exploitation?</i>	M. Mercier explique que le site est plutôt géré selon des phases qui comprennent plusieurs cellules. Il est estimé qu'une centaine d'hectares est déjà en exploitation. Il ajoute qu'une centaine d'hectares est également disponible pour une prochaine exploitation.
<i>Que se passe-t-il avec le dernier décret reçu?</i>	<p>Au début du mois de novembre, WM commencera à utiliser la nouvelle cellule et, selon les modalités du décret, elle dispose ainsi de cinq années d'exploitation devant elle, avec un tonnage annuel de 1 million de tonnes. La zone du décret correspond environ à une trentaine d'hectares.</p> <p>Cette zone n'est pas visible à partir de la 1<sup>ère</sup> rue et les opérations seront ainsi cachées pour les cinq prochaines années.</p>
<i>Que se passe-t-il au sujet des travaux sur la nouvelle cellule?</i>	Des travaux de construction ont débuté au début du mois de juillet, avant les vacances de la construction. Des travaux d'imperméabilisation de la cellule sont en cours.
<i>Est-ce que WM est autorisée à exploiter les terrains situés au nord de la 1<sup>ère</sup> rue?</i>	WM n'est pas propriétaire de tous les terrains situés au nord de la 1 <sup>ère</sup> rue: il n'y a donc pas de possibilité d'agrandissement dans ce secteur.
<i>Après la fin du dernier décret, soit dans cinq ans, que se passera-t-il?</i>	Il est très difficile d'évaluer la situation dans cinq ans, puisque de nombreux facteurs et variantes entrent en jeu. Notamment, le gouvernement provincial a des objectifs de réduction des déchets. M. Simon Mercier affirme qu'en terme de capacité, il est possible d'envisager environ 30 ans d'opérations pour le site.

## 8 PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre. Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le jeudi 29 novembre, à compter de 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h33.

Dave Charron Arseneau et Élodie Rolland,  
Rapporteurs de la réunion